

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE S.É./AQLPA**

(SUIVANT LA DÉCISION D-2014-067)

RÉSEAUX AUTONOMES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-18

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R 3550-2004, HQD-5 Document 5 page 3 de 9, Réponse 1.1 à la demande de renseignement no 1 du GRAME

Question 1.1

Veillez fournir une description détaillée des coûts moyens par ménage ainsi que les coûts totaux attribuables à la compensation de mazout à 30 % pour les marchés résidentiel et commercial dans chacune des 5 régions énumérées au tableau de la page 14.

Réponse de HQD :

Litres moyens de mazout compensés en réseaux autonomes

au 31 décembre 2003

Région	Catégorie	
	Résidentiel	Affaires
Basse Côte-Nord	2 100	sans objet
Anticosti	2 200	9 850
Haute-Mauricie	1 800	11 400
Iles de la Madeleine	3 300	sans objet
Nunavik	2 000	9 400

Demande(s) :

c) Est-ce que ce tableau a été constitué à partir des données réelles des compensations versées? Le cas échéant, veuillez fournir le tableau du préambule et celui en (b) selon les données réelles.

Complément de réponse :

Le Distributeur confirme que le tableau en préambule a été constitué à partir des données réelles des compensations versées.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-19

Référence : R-3648-2007 Pièce B 0019, HQD 3, document 6 page 38-39, Réponse 16.6 aux DDR du GRAME concernant le coût du programme de subvention au mazout :

Compléments de réponses à la demande de renseignements n°1 de S.É./AQLPA
Question 16.6

Pouvez-vous nous fournir le coût de ce programme et les montants réels versés pour les années 2000 à 2007 et les présenter séparément pour chacun des réseaux autonomes, de même que ceux prévus pour la durée du présent plan d'approvisionnement pour chacun des réseaux autonomes sous la forme d'un tableau ?

En réponse à cette question le Distributeur a produit les tableaux suivants

Tableau R-16.6.1
Compensation mazout avec avantage économique de 30 % (en k\$)

Territoires	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Îles-d Madeleine	1 621	1 316	1 205	2 137	2 174	3 350	3 580	3 922
Anticosti	75	94	64	67	82	124	97	106
Haute-Mauricie	211	445	420	488	557	755	749	993
La Romaine	2	1	1	2	0	3	3	2
Nunavik	548	869	1 116	1 290	496	1 333	1 335	2 283
Whapmagoostui	125	180	203	200	181	339	317	399
Total	2 581	2 906	3 009	4 184	3 491	5 904	6 081	7 704

Tableau R-16.6.2
Compensation mazout avec avantage économique de 30 %
Données prévisionnelles (en M\$)

Réseaux autonomes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Îles-de-la-Madeleine	4,2	4,3	4,3	4,4	4,5	4,5	4,6	4,7	4,7	4,8
Anticosti	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Haute-Mauricie	1,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
La Romaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nunavik	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Total	6,4	6,1	6,2	6,3	6,4	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9

Demande(s) :

- a) Veuillez faire la mise à jour du tableau des données réelles de la compensation mazout en donnant la compensation réelle pour les années 2008 à 2012 y compris les données de Whapmagoostui.

Complément de réponse :

Le tableau R-19.1 présente les compensations mazout pour les années 2008 à 2012.

**Compléments de réponses à la demande
de renseignements n°1 de S.É./AQLPA**

**TABLEAU R-19.1
COMPENSATIONS MAZOUT EN M\$
ANNÉES 2008 À 2012**

Territoires	2008	2009	2010	2011	2012
Îles-de-la-Madeleine	5,7	3,7	3,8	5,9	6,8
Basse-Côte-Nord	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Haute-Mauricie	1,2	2,8	0,8	0,9	1,0
Nunavik	2,4	4,0	4,0	4,4	5,5
TOTAL	9,5	10,6	8,7	11,5	13,5

Les montants relatifs au territoire du Nunavik correspondent à la somme des 14 réseaux du Nunavik, incluant la communauté de Whapmagoostui.

b) Veuillez fournir les données prévisionnelles de la compensation mazout jusqu'en 2017

Complément de réponse :

Le Distributeur rappelle que les données prévisionnelles des compensations mazout sont présentées dans le cadre de ses dossiers tarifaires, pour l'année de base et l'année témoin. À titre d'exemple, le dossier R-3854-2013, au tableau 2 de la pièce HQD-7, document 6 (B-0028), fait état d'un montant de 13,2 M\$ pour l'année de base 2013 et de 12,9 M\$ pour l'année témoin 2014. Ces montants prévisionnels ne sont pas disponibles par réseaux autonomes.

La prévision de l'année 2015 sera présentée dans le cadre du prochain dossier tarifaire.